



Communiqué de presse

Conakry, le 03 mars 2022 — Le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) porte à la connaissance du grand public qu'il lui a été donné de constater la circulation sur les réseaux sociaux d'un message intitulé « *Maurice Aurélien SOSSO vient d'être viré du CCG-CAMES pour manquement grave à l'éthique et à la déontologie de l'enseignement supérieur* ».

Le Secrétariat général du CAMES dément cette information et tient à préciser que le Pr Maurice Aurélien SOSSO est arrivé au terme de son mandat à la tête du Comité Consultatif Général (CCG), dont la durée était de trois (3) ans, renouvelable une fois, conformément à l'article 5 de l'Accord portant création et organisation des Comités consultatifs interafricains de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le Pr Maurice Aurélien SOSSO n'a guère été « *viré* » de la présidence de cet organe pour un quelconque « *manquement à l'éthique et à la déontologie de l'enseignement supérieur* ». À ce jour, aucune plainte n'a été déposée à son encontre auprès de la Commission d'éthique et déontologie du CAMES, seule habilitée à proposer des sanctions qui sont prises par le Conseil des Ministres du CAMES, lorsque les faits incriminés sont avérés.

Le Secrétariat général du CAMES invite toute personne intéressée à connaître l'organisation et le fonctionnement de ses instances à envoyer sa requête à l'adresse e-mail suivante : comes@lecomes.org.

Par ailleurs, le film intégral de la cérémonie de clôture de la réunion extraordinaire du CCG est disponible sur la page Facebook du CAMES, à l'adresse suivante : www.facebook.com/lecomes.

Le Secrétariat général du CAMES
communication@lecomes.org